



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

◆◆◆◆◆  
FACULTÉ DE MÉDECINE, DE  
PHARMACIE ET D'ODONTO -  
STOMATOLOGIE

◆◆◆◆◆  
SERVICE DE LA SCOLARITE

N° \_\_\_\_\_ SCOLARITE/S.L

Bureau du 3<sup>ème</sup> cycle

## DEMARRAGE ANNEE UNIVERSITAIRE 2022/2023

Il est porté à la connaissance des étudiants et des intervenants dans les **formations spécialisées**, qu'en raison du démarrage de l'année universitaire 2022/2023, nous invitons :

- les étudiants à régulariser **le paiement de leur frais d'écolage** de 2021/2022, avant le **24 décembre 2022**, délai de rigueur ;
- les coordonnateurs à suspendre les soutenances de mémoire à compter du **31 décembre 2022**
- et à envoyer les procès-verbaux de délibération des examens ainsi que la liste des candidats retenus pour leur formation.



Le Doyen,

  
**Professeur Bara NDIAYE**

NB : la DAP rappelle aux coordonnateurs qu'ils doivent valider aussi dans les plateformes les candidats retenus afin que ces derniers puissent recevoir la notification d'admission